

PRESS RELEASE



DJIBOUTI

STATEMENT BY

H. E. MR. MOHAMED SIAD DOUALEH

AMBASSADOR, PERMANENT REPRESENTATIVE

TO THE UNITED NATIONS

BEFORE THE SECURITY COUNCIL

ON

**“HIGH LEVEL OPEN DEBATE ON PROTECTING CIVILIANS IN THE
CONTEXT OF PEACEKEEPING OPERATIONS”**

On June 10, 2016

CHECK AGAINST DELIVERY

M. le Président,

Permettez-moi de remercier la Présidence française d'avoir organisé ce débat public de haut **niveau** du Conseil de Sécurité sur **"la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix"**.

Djibouti s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des Non Alignés.

De prime abord, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation à l'endroit le Secrétaire Général des Nations Unies et le Président du Comité international de la Croix-Rouge pour leurs contributions à ce débat public important. Nous souhaitons en outre vous remercier pour la note conceptuelle rédigée en prévision de cette réunion.

Le Conseil de sécurité a déjà eu l'occasion de débattre en profondeur de cette question, les rapports successifs du Secrétaire Général et les nombreuses recommandations émises ont permis de jeter la lumière sur les progrès mais également les défis majeurs qui persistent. Ma délégation est convaincue, vue l'importance de la question, de multiplier les opportunités pour définir ensemble une analyse commune des défis ainsi que les directives opérationnelles toujours plus précises pour assister les forces de maintien de la paix dans leur action en matière de protection des civils.

La Déclaration des « Principes de Kigali » est utile en ce qu'elle tire les leçons des échecs passés et Djibouti y a adhéré car elle représente un pas significatif vers une meilleure protection des civils lors des opérations de maintien de la paix.

Nous pensons également que les résultats tirés du débat public sur le renforcement de la relation de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales pourraient également contribuer à mieux répondre aux défis posés aux forces de maintien de la paix dans la protection des civils.

Mr. President,

In 1999, the Security Council took the historic step by adopting the resolution 1265(1999), that recognizes the protection of civilians as the **raison d'être** of the Security council, significant progress has been made since then, with regards to the development of institutional and operational tools (by the General Assembly and the Secretariat) in order to strengthen UN action. As States have the primary responsibility to protect their citizens, the United Nations should support the building of relevant national capacities and enhance the synergy among various national actors.

Mr. President,

Last Friday, the UN Police division, organized a high level meeting of UNCONOPS, aimed at raising different issues such as the mandate of Peacekeepers in protecting civilians. Most missions were mandated already to protect civilians, but implementation by peacekeepers often failed. Threats on the ground must inform mission mandates, strategies and structures. Training and early warning capacity must be improved for that purpose. Gender sensitive training should be central part of security sector reform and concrete efforts must be made to increase women's engagement in that sector.

M. le Président,

Djibouti, depuis 2012, participe à la MINUAD. La proximité des nos troupes à travers ces travaux de génie civil telle que la construction de routes et de fournitures de dons de médicaments vise à établir une relation privilégiée et particulière qui contribue à rassurer la population locale tout en visant la pérennité de la mission.

En outre Djibouti, depuis Décembre 2011, s'est joint à l'opération de maintien de la paix en Somalie (AMISOM). Cette

mission qui a pour mandat de soutenir le processus de réconciliation et de paix dans ce pays, a permis aux troupes Djiboutiennes de pouvoir sécuriser des zones reprises aux Shebbab tout en établissant parallèlement des relations de confiance avec la population locale. En effet, nous considérons central le lien entre la protection des civils et les mandats des opérations de maintien de la paix. La sécurité des civils est cruciale pour la légitimité et la crédibilité des missions de paix.

Djibouti ne dispose pas encore de structures dédiées au droit international humanitaire mais a commencé à renforcer les capacités de ses troupes déployées à l'extérieur dans ce domaine.

Mr. President,

Djibouti, en tant qu'Etat partie à la Convention de Genève, a participé aux consultations, initiées par le Gouvernement Suisse et le CICR entre 2012 et 2015 visant à identifier les moyens de renforcer le respect du droit international et humanitaire. C'est un enjeu crucial et nous partageons la motivation principale à l'origine de cette initiative afin d'éviter que la crédibilité du droit international humanitaire ne subisse une érosion progressive et que l'impunité ne soit subtilement érigée en norme.

Nous saisissons cette opportunité pour exprimer notre profonde gratitude à la Suisse et le CICR pour les différentes options et recommandations soumises à l'examen des membres de la 32ème Conférence Internationale qui s'est réuni en décembre 2015 et formons le vœu que le processus intergouvernemental entamé pour parvenir à un accord sur les fonctions et modalités d'un Forum des Etats pour le Droit International Humanitaire produira les résultats escomptés.

Nous avons tous à gagner à contribuer et à créer un monde qui respecte la dignité des êtres humains même pendant la guerre. Protégeons les populations civiles ! Défendons le « droit des sans-droits » ! Pour reprendre cette formule de Hannah Arendt : Formule il est vrai quelque peu contradictoire mais utilisée à dessein pour souligner la difficulté de mise en œuvre des droits fondamentaux dans le contexte des conflits armés souvent cruels et violents.

In conclusion, Mr. President, the challenges to peace operations should be resolved by implementing effective strategies on the ground. Impunity must end, all violators must be held accountable. Tools should be strengthened to bring criminals to justice, and PKO should pay particular attention to the protection of civilians. All relevant departments of the United Nations should be coordinated in their efforts to protect civilians in armed conflict. Follow up, sharper and organized focus on resolutions are required.

I thank you for your attention.